

## Tchao-Sien-Tche: Mémoire sur la Corée

M. F. Scherzer

### IV. Customs.

#### 風俗[編輯]

---

崇尚信義，篤好儒術，禮讓成俗，柔謹為風。

士大夫喪葬祭禮，一依朱文公家禮；父母之喪率皆廬墓三年。若有不謹者，不齒士列其間，或有啜粥，終喪不食塩菜；或手自炊爨，以供奠事。

昏娶必通媒，納采不娶同姓。

士大夫皆立家廟，四時仲朔必享。忌日則子孫不食肉，祭其主於寢堂。六品以上祭三代，七品以下祭二代，庶人只祭考妣。若嫡長子無後，則衆子；衆子無後，則妾子奉祀。旁親無後者，祔祭嫡；妾俱無子者，告官立同宗支子為後。

士族婦女，夫死則守節終身。士大夫妻亡者，三年後改娶。若因父母之命，或年過四十無子者，許期年後改娶。

每歲王祀先農，躬耕籍田，以供粢盛。

王妃享先蠶，養蠶於後苑，以率女工。

每歲季秋，王行養老宴。參宴者皆除一級，孝子、順孫、義夫拜餉之。王妃宴婦人於內殿，拜餉節婦。皆有賜物：年百歲以上者歲賜米，堂上官以上年滿七十者、功臣父母妻、堂上官妻並月致酒饌。

二品以上年尊德邵者，春秋賜宴，謂之老英會。

孝友節義烈女，隨其行跡，或賞職賞物，或旌門復戶。清白吏見存者褒獎，身歿者子孫亦皆錄用。戰亡人子孫亦存恤錄用。

宗親大臣之卒，舉哀輟朝，遣官弔祭，官庀喪事。因公在外身死者，亦致賻祭。宗室雖秩卑，期親以上亦皆弔賻、營葬。侍講官及臺諫，勿論品秩高卑，一皆賻給。遭親喪者亦如之。

設歸厚署，備棺槨以周民間倉卒之需。

敗常犯贓者、婦人再嫁者，書名三司，其子孫不齒士類。

五子登科者之親，歲賜米；歿則致祭贈爵。

中文武科者賜恩榮宴其親存者則令所在官給酒樂以榮之名曰榮親宴歿則設祭謂之榮墳中第一名者賜米。

凡民因貧乏過期未葬者昏嫁失時者皆給資財饑寒孤獨者與老而無托者亦給衣料。

宏文館官員更日直宿王日開講筵宰相臺諫亦令輪參又有夜對以盡羣下之情。

官至一品年七十而係國家輕重者不許致仕賜教書几杖以優之。

堂上官實行二品以上職者視其秩追贈三代。

士大夫及軍卒父母年七十則一子歸養八十則二子歸養九十則諸子歸養。

每歲夏月頒冰於宗親及文武堂上官堂上官年老在散者活人署病刑獄囚人並給。

歷代及本國忠臣孝子烈女所行卓異者哀撰成書名曰三綱行實譯以方言廣頒中外使婦人小子無不曉解。

國中設成均館及設養賢庫常養生員進士五百人景年居館力學篤行而屢舉不中年滿五十者叙職雖非生員進士通小學四書一經者亦升補於館東西四坊各有學舍教卿大夫子弟及凡民俊秀年八歲以上者閭巷小童不得肄學者設童蒙教誨。

州郡亦設鄉校皆倣成均四學之制觀察使巡到其邑師長儒生皆試講製課勤惰以勸懲春秋釋菜觀察使守令親行之又大饗儒生。

成均館儒生每歲春秋議政府六曹諸館閣堂上官命題製述科次置簿優等者三人直赴文科覆試。

成均館升補儒生及四學諸生每年六月定考官逐日製述或講論通考優等者五十人許赴生員進士覆試諸道亦然。

世子逐日問安視膳與師傅賓客僚屬日三講論凡接師傅時下階迎送每月十五日會講必設大餉一書講畢則大設宴餉又有賜物。

新除授京外堂下官職者參謁於議政府吏曹屬曹毋過十日。

立崇義殿，以前朝王氏之後主之，給廩祿祭田，以奉其祀。

前代新羅、百濟、高句麗王陵，官禁田柴。

歷代始祖及有功德及民者，皆立廟降香祝，令所在官春秋致祭。

設厲壇於北郊，漢城府官每春秋遍祀無主孤魂，州郡亦如之。

囚人冬月則給鋪席夏月則淨脩獄中洗灑枷杻使無寒凍熏蒸之患又定醫官備藥物救之貧不能養獄者官給廩料。

京外置常平倉穀貴則增價以貿布穀賤則減價以賣布以濟窮民又置別倉當春貸民以贍耕種秋償其數以備來歲每年以為常若值水旱凶歉則在在設賑濟場以救之。

郡縣每歲春秋行鄉飲酒禮又京外小民每里立鄉長家出米布使鄉長掌之春秋設酒共會以申其好謂之講信凡有疾病患難交相救護若有死喪備棺槨葬需以庇之。

曾經三品職及臺諫侍讀官者子孫承蔭每歲正月試才補官無蔭者之子孫擇其俊秀許三品以上官保舉吏曹更試經書隨才補闕若不稱職拜罪舉主。

科舉每於子午卯酉年為之設三場初場試論義二篇中場賦表二篇終場策問會試則初場講四書五經能通者許赴中場試賦表記中二篇終場策問通考取之殿試則策時務以第高下若遇大慶及王親幸學宮則有別舉。

王時時親行釋奠或不時幸學與師儒講論或橫經問難或行大射禮或親策儒生。

凡中科者殿廷唱榜御前賜酒賜花與蓋優人呈戲鼓吹前導三日遊街以榮之若幸學試取即日唱榜者拜賜鞍馬袍笏尤以為榮聖節及正至王率世子百官行望闕禮每遣使上表時王率世子百官行焚香四拜禮王親捧表跪授使者仍下庭鞠躬具黃屋儀仗以出祇送郊外我國赴京使臣或賚奉勅書回還之時結彩棚迎郊外一如華使凡進獻禮物王親自檢視。

宗親年滿十五入宗學受業每日抽籤講習讀以為課勸。

禮曹每月考講四學諸生所讀書。

京外儒生逐日所讀及其師職姓名簿錄藏於禮曹每科舉後所訓儒生中及第三人或生員進士十人以上者加階。

祭服朝服公服一依華制。

每四時八節日及季夏土旺日鑽木改火。

遺失小兒漢城府本邑保授願育人官給衣料。

#### IV. Coutumes.

Les Coréens professent un culte profond pour la vertu, ils mettent en honneur les études littéraires pour lesquelles ils montrent du reste un vif penchant. Une aimable urbanité est commune parmi eux, et ils gardent les traditions d'une exquise politesse. A la mort d'un lettré, ou d'un fonctionnaire, ses parents se conforment aux rites de la famille de 朱文公 Chou-ouen-koung dans l'accomplissement des funérailles, du deuil et des sacrifices. La plupart des Coréens, lors de la mort de leur père ou de leur mère, construisent sur leur tombeau une maisonnette qu'ils habitent pendant trois ans. Ceux d'entre eux qui manquent aux devoirs de la piété filiale perdent toute considération aux yeux des lettrés, qui cessent de les regarder comme des leurs. Pendant tout le temps de ce deuil, les uns ne se nourrissent que de riz cuit à l'eau et s'abstiennent totalement de sel et de mets apprêtés, les autres préparent de leurs propres mains leurs aliments et les sacrifices offerts sur la tombe de leurs parents.

Les mariages se font par le moyen d'entremetteurs et par l'envoi de cadeaux ; aucune alliance ne peut être contractée entre deux personnes portant le même nom de famille. Les lettrés et les fonctionnaires ont tous chez eux un autel où ils offrent des sacrifices en l'honneur de leurs ancêtres aux quatre époques de l'année. Les fils et petits-fils s'abstiennent d'aliments gras les jours anniversaires de la mort de leurs parents ; ils offrent des sacrifices devant leurs tablettes placées au centre d'une espèce d'autel en forme de niche. Les fonctionnaires au-dessus du sixième rang inclusivement sacrifient à leurs ancêtres jusqu'à la troisième génération. Les fonctionnaires au-dessous du septième rang inclusivement sacrifient à leurs ancêtres jusqu'à la deuxième génération.

Les gens du peuple ne sacrifient qu'à leur père et mère défunts. Si le fils aîné de l'épouse principale n'a pas d'enfants mâles, cette dernière adopte un de ses autres fils ; dans le cas où aucun de ceux-ci n'aurait de postérité mâle, elle adopte un des fils que son mari a eus de ses épouses secondaires pour en faire l'héritier du nom, au lieu et place du fils aîné. Les Coréens offrent aussi des sacrifices en l'honneur de leurs parents, morts sans laisser de postérité. Dans

le cas où ni leur épouse principale ni leurs épouses secondaires ne leur auraient donné d'enfant mâle, ils font enregistrer l'acte d'adoption de l'un des fils cadets d'un membre de leur famille ! Dans les familles des lettrés, les femmes, à la mort de leur mari, se vouent à un veuvage perpétuel. Un lettré ou un fonctionnaire qui perd sa femme principale doit attendre trois ans avant de pouvoir se remarier, à moins qu'il n'ait dépassé l'âge de quarante ans sans avoir eu d'enfant mâle, n'en ait reçu l'ordre de ses parents ; dans ces cas il lui est permis de convoler en secondes noces un an après la mort de sa première femme.

Le Roi offre chaque année un sacrifice en l'honneur de Sien-noug 先農 선농 et procède en personne au labourage d'un champ consacré, dont les produits sont destinés à servir d'offrandes lors des principaux sacrifices.

La Reine offre aussi un sacrifice, en l'honneur de Sien-tsan 先蠶 선잠 . Elle élève des vers à soie dans les jardins situés au fond du Palais ; elle préside aux travaux des femmes.

Tous les ans, à la fin de l'automne, le Roi convie les vieillards à un banquet et profite de cette occasion pour élever d'un degré le grade de chacun des fonctionnaires chargés d'en surveiller les apprêts.

Le Roi donne aussi un banquet, dont il fait personnellement les honneurs, aux fils et petits-fils qui se sont signalés par leur piété filiale.

La Reine offre de son côté un banquet, dans le palais intérieur, où sont conviées les veuves fidèles à la mémoire de leur époux ; elle fait à cette occasion une distribution générale de présents.

Une fois par an, le Roi envoie du riz, comme cadeau, aux vieillards centenaires. Tous les mois, il fait porter du vin et des mets de sa table aux grands dignitaires âgés de plus de soixante-dix ans, aux pères, mères et épouses de ceux de ses sujets qui se sont distingués par leurs services et aussi aux épouses des grands dignitaires.

Au printemps et à l'automne, le Roi donne un banquet aux fonctionnaires du premier rang qui, arrivés à un âge avancé, jouissent d'une réputation de vertu incontestée. Ce banquet est appelé le Banquet du mérite éprouvé par l'âge.

A ceux de ses sujets qui se sont distingués par leur piété filiale, leur amour fraternel, leur fidélité à la mémoire d'un époux défunt ou par des actes de haute vertu, le Roi accorde, suivant les cas, une promotion ou des cadeaux, ou bien une tablette honorifique, ou encore une dispense de corvées.

Le Roi décerne, de leur vivant, des éloges publics aux fonctionnaires qui se sont fait remarquer par leur intégrité, et à leur mort il pourvoit d'emplois leurs fils et petits-fils. Les fils et petits-fils des sujets morts sur le champ de bataille reçoivent aussi des secours et sont désignés pour entrer au service de l'État. A la mort d'un haut dignitaire, parent du Roi, le deuil est général à la Cour et l'expédition des affaires est suspendue ; le Roi désigne un maître des cérémonies pour porter ses condoléances, offrir des sacrifices et présider aux funérailles. Le Roi envoie également un maître des cérémonies présider aux funérailles de ceux de ses sujets décédés loin de leur famille et dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Le Roi subvient aux frais des obsèques des membres de la Famille royale d'un grade peu élevé,

mais qui sont parents au moins au second degré. Le Roi contribue aux frais des funérailles des membres de l'académie et des censeurs sans distinction de grade. Il en est de même à la mort soit du père, soit de la mère de l'un de ces fonctionnaires.

Le Roi a fait construire un magasin appelé Hœi-heou-chou qui contient des cercueils à l'usage des familles indigentes.

Les noms des individus perdus de réputation, de ceux qui possèdent des biens mal acquis, ainsi que les noms des veuves qui ont convolé à de secondes noces sont inscrits sur les registres de trois tribunaux. Les enfants et les petits-enfants dont les noms figurent sur ces registres sont exclus de la société des lettrés.

Lorsque, dans une famille, cinq enfants obtiennent des grades littéraires, le Roi fait distribuer chaque année du riz à leurs parents ; à la mort de ces derniers, il envoie un fonctionnaire assister à leurs funérailles et il leur décerne un titre honorifique.

Le Roi convie à un banquet, appelé Ngenn-jong-yen, les gradés civils et militaires ; il donne l'ordre aux autorités locales de donner des aubades aux parents de ces derniers et de leur porter du vin en son nom ; cette cérémonie s'appelle Jong-tsin-yen.

Le Roi envoie également des officiers offrir des sacrifices sur le tombeau de leurs parents ; cette cérémonie s'appelle Jong-fenn.

Le Roi fait des cadeaux de riz à ceux de ses sujets qui sont classés les premiers dans les examens.

Il octroie des secours en numéraire à tous les gens du peuple que leur pauvreté empêche de se marier, ou d'établir leurs enfants en temps utile, ou de donner la sépulture à leurs morts dans le délai voulu par les rites.

Le Roi fournit l'étoffe nécessaire pour confectionner des vêtements destinés à ceux de ses sujets qui, dépourvus de famille, n'ont pas de quoi se vêtir et se nourrir, ainsi qu'aux vieillards sans soutien.

Les membres du Houng-ouen-kouan vont tous les deux jours, à tour de rôle, passer la nuit à ce collègue. Le Roi s'y rend chaque jour et assiste à des lectures, où sont tour à tour présents les ministres d'État et les censeurs : il arrive même que ces conférences se prolongent, pendant la nuit, jusqu'à ce que tous les points obscurs soient élucidés. Les officiers du premier rang, arrivés à l'âge de soixante-dix ans, se voient refuser l'autorisation de prendre la retraite, lorsque leur concours est jugé indispensable au service de l'État ; le Roi leur fait présent, comme témoignage de sa bienveillance, de livres, d'une table et d'un bâton de vieillesse.

Le Roi décerne, jusqu'à la troisième génération, des titres honorifiques aux ancêtres des hauts dignitaires et des fonctionnaires des deux premières classes. Lorsque les père et mère d'un lettré ou d'un officier civil ou militaire ont atteint l'âge de soixante-dix ans, un de leurs fils reçoit l'ordre de retourner dans ses foyers pour prendre soin d'eux ; lorsqu'ils ont atteint l'âge de quatre-vingts ans, deux de leurs fils leur sont renvoyés ; mais dès qu'ils arrivent à l'âge de quatre-vingt-dix ans tous leurs enfants reçoivent l'ordre de les rejoindre, afin de les entourer de plus de soins. Chaque année, pendant les mois d'été, il est fait une distribution de glace aux membres de la Famille royale et aux hauts dignitaires civils ou militaires. Cette distribution s'étend aux hauts dignitaires âgés et en non-activité, aux malades du Houo-jen-chou et aux prisonniers.

Sous les plus anciennes dynasties, comme sous la dynastie actuelle, on a réuni, dans un recueil

appelé San-kang-sin-che, le récit des belles actions par lesquelles se sont illustrés les sujets fidèles à leur souverain, les fils pieux et les veuves qui n'ont pas voulu survivre à leur époux. Ce livre est traduit dans toutes les langues ; il est distribué partout, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la capitale, de telle façon que dès l'âge le plus tendre les enfants des deux sexes ne peuvent ignorer les beaux traits de vertu qui y sont relatés.

Le Gouvernement a fondé deux établissements appelés Tchang-kun-kouan et Yang-sin-kou, où sont entretenus, en qualité de pensionnaires, cinq cents docteurs et bacheliers qui n'ont d'autre occupation que l'étude de la littérature et de la morale. Ceux de ces pensionnaires qui sont arrivés à l'âge de cinquante ans avant d'avoir réussi dans leurs examens, se voient accorder un emploi par faveur spéciale du Roi. Le Roi nomme aussi à une charge, dans l'un des quatre collèges du nord, du sud, de l'est ou de l'ouest, où sont élevés les fils et frères des fonctionnaires, les lettrés qui, ayant échoué dans leurs examens de bachelier ou de docteur, justifient de la connaissance parfaite de l'un des ouvrages suivants : le Siao-hio 2 et les Sse-chou 3.

Le Roi a installé les professeurs du Tong-meung, chargés d'instruire les enfants du peuple âgés de plus de huit ans dont les parents n'ont pas les ressources suffisantes pour les envoyer à l'école.

Dans chaque sous-préfecture et dans chaque district, est établie une école divisée en quatre divisions, exactement sur le modèle du Tchang-kun-kouan. L'intendant fait une tournée dans ces établissements ; il inspecte également les professeurs et les élèves, il leur fait expliquer des textes en sa présence, et leur donne des sujets de composition ; il se rend un compte exact de leur application au travail, et il les récompense ou les punit suivant leur zèle ou leur paresse.

Au printemps et à l'automne, on offre le sacrifice appelé Tche-tsai. L'intendant, les préfets et les sous-préfets y procèdent en personne et convient tous les élèves à un grand banquet. Deux fois par an, au printemps et à l'automne, les hauts dignitaires du Y tchang-fou, des six ministères et des diverses administrations donnent des sujets de composition aux élèves du Tchang-kun-kouan ; après avoir corrigé les épreuves écrites, ils les classent par ordre de mérite. Les noms des auteurs des trois premières compositions sont transmis à une commission qui procède à un nouvel examen des compositions et vérifie l'exactitude du classement.

Les élèves du Tchang-kun-kouan qui ont satisfait aux examens occupent des fonctions publiques ; ceux qui étudient dans les quatre collèges sont examinés à jour fixe, dans la sixième lune de chaque année ; ils suivent en outre des cours quotidiens où ils sont interrogés et où ils assistent aux explications des textes.

A la suite de ces examens, cinquante de ces élèves sont nommés élèves de première classe ; ils ont à concourir de nouveau pour l'obtention du grade de bachelier ou de docteur. Les mêmes règles sont observées dans chaque province.

Le Prince héritier va chaque jour s'informer de l'état de la santé du Roi son père et assiste à ses repas. Trois fois par jour il va à des conférences, où il fait des lectures et discute les textes avec ses professeurs et les hôtes du Palais. Il se porte à la rencontre de ses maîtres et les reconduit jusqu'au bas des degrés. Le quinzième jour de chaque mois, ces derniers se réunissent pour faire une lecture en commun ; cette lecture est précédée d'un banquet. Chaque fois qu'ils ont terminé la lecture d'un des livres canoniques, il est donné un grand banquet et il est fait une distribution de présents.

Les fonctionnaires d'un rang inférieur récemment promus doivent, dans un délai de dix jours à

partir de celui de leur nomination, faire visite aux membres du Y-tchang-fou, du ministère des fonctionnaires et de l'administration à laquelle ils appartiennent.

On a élevé un temple, appelé Tchong-y-tien, mis à la disposition des descendants des rois des dynasties antérieures ; il est accordé à ces derniers une subvention qui consiste en riz, et le revenu de certaines terres est affecté à leur entretien. Il est formellement interdit de cultiver le terrain des sépultures des rois des dynasties antérieures de Sin-lo, de Po-tsi et de Kao-ku-li. Des temples ont été érigés en l'honneur des fondateurs des anciennes dynasties et des personnages qui se sont illustrés par leurs hauts faits et leurs vertus. Les autorités locales s'y rendent, au printemps et à l'automne de chaque année, pour y offrir des sacrifices. A l'extérieur de la capitale, on voit, au nord, un autel découvert où, au printemps et à l'automne de chaque année, les fonctionnaires du Han-tchang-fou vont offrir un sacrifice aux âmes sans asile. La même cérémonie s'accomplit dans chaque préfecture et dans chaque district.

Pendant l'hiver, le Roi fait distribuer des couvertures en nattes aux prisonniers ; pendant l'été, il fait nettoyer leur prison et laver avec soin leur cangue et leurs fers, afin que ces malheureux ne souffrent pas trop des rigueurs du froid, ni des ardeurs de la chaleur, Le Roi désigne un fonctionnaire expert dans l'art de guérir auquel il donne une pharmacie affectée au traitement des prisonniers malades.

Le Gouvernement distribue des vêtements et du riz aux prisonniers que leur pauvreté empêche de se nourrir par eux-mêmes.

En dehors de la capitale est situé un grenier appelé Tchang-ping-tchang, où l'on trouve à acheter du riz lorsque le prix des céréales vient à augmenter. L'administration de ce grenier achète le riz lorsqu'il est arrivé à son cours le moins élevé, ce qui lui permet de le revendre bon marché aux indigents dans les époques de disette.

Il existe aussi un grenier dont l'administration prête, au printemps, aux cultivateurs la quantité de graines suffisante pour ensemercer leurs champs ; ces graines rentrent au grenier à l'automne et y restent jusqu'au printemps suivant, époque à laquelle on les prête à nouveau ; par ce moyen les semences sont renouvelées chaque année.

Lorsque des inondations ou une trop grande sécheresse ont amené la disette, le Roi fait ouvrir dans tout le royaume des établissements appelés Tchen-tsi-tchang, où sont distribués des secours à la population.

Chaque année, au printemps et à l'automne, les chefs de district et les sous-préfets procèdent, conformément aux rites, à la cérémonie du Siang-yn tsiou. Dans les provinces, le peuple des villages élit un chef auquel chacun doit remettre une contribution qui consiste en riz et en toile. Au printemps et à l'automne, les habitants s'assemblent dans un banquet préparé à frais communs, dans le but de resserrer les liens d'affection mutuelle et d'affermir la concorde qui les unit.

Lorsque survient une maladie ou une catastrophe imprévues, les gens du peuple s'assistent mutuellement, et lorsque l'un d'eux vient à mourir, ils se cotisent pour subvenir aux frais des funérailles et à l'achat du double cercueil et du terrain de sépulture. A la mort d'un fonctionnaire appartenant à la troisième classe ou ayant exercé les fonctions de censeur ou d'académicien, ses fils et ses petits-fils reçoivent une promotion, et dans le premier mois de chaque année, ils subissent des examens qui leur permettent d'arriver à des emplois en rapport avec leurs talents.

Si les enfants du défunt n'ont pas encore obtenu de grade, les fonctionnaires du troisième rang et au-dessus sont autorisés à s'intéresser aux plus studieux d'entre eux et à les recommander au ministère des emplois publics qui les examine sur les livres canoniques et leur donne des emplois proportionnés à leurs talents ; dans le cas où, après leur promotion, ils donneraient des preuves d'incapacité, le fonctionnaire qui les a recommandés reçoit un blâme sévère.

Le concours pour le grade de licencié a lieu tous les trois ans. L'examen se divise en trois épreuves : la première consiste en deux dissertations sur les livres de Confucius ; la seconde, en une composition poétique et le résumé historique d'un règne ; la dernière épreuve comprend une série de questions auxquelles le candidat doit répondre par écrit. Le concours pour l'obtention du grade de docteur se divise en trois parties : d'abord le candidat doit présenter une dissertation sur les Sse-chou et des Ou-king. Quand cette épreuve a été subie d'une façon satisfaisante, le candidat est admissible aux examens du second degré, qui consistent en une composition poétique et le résumé historique d'un règne. Pour satisfaire à la dernière épreuve, le candidat doit répondre par écrit à des questions posées sur toutes les matières possibles. Le Roi en personne interroge les candidats qui ont satisfait à cette série d'examens et procède à leur classement définitif.

Une session extraordinaire d'examen peut être ouverte à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi.

Lors des grandes fêtes, le Roi se rend à Hio-kouan ; il assiste aux leçons qui y sont données et y trouve l'opportunité d'accorder des promotions extraordinaires et d'examiner, par exception, ceux qu'il juge dignes d'obtenir un grade littéraire.

Le Roi est dans l'habitude d'offrir de fréquents sacrifices en l'honneur de Confucius et de se rendre aux différents collèges, pour assister à des leçons et conférences où sont admis les professeurs et les élèves, ou bien pour examiner ces derniers sur l'interprétation des passages difficiles des livres classiques, sur leur habileté dans l'art de tirer de l'arc, ou encore pour leur donner des sujets de composition.

A la clôture des examens, la liste des candidats admis est proclamée dans la salle du Trône ; le Roi fait à ces derniers des cadeaux qui consistent en vin, en fleurs dorées et en un parasol d'honneur ; il les fait assister à une représentation théâtrale et les fait reconduire aux sons d'une musique qui les escorte en signe d'honneur pendant trois jours.

Les élèves qui se sont distingués, lors de la visite du Roi au collège royal, voient, le jour même, leurs noms proclamés dans la salle du Trône ; ils reçoivent par ordre du Roi, un cheval sellé, une robe de cour et une tablette d'ivoire ; cette distinction est d'un degré plus élevé que celle accordée dans le cas précédent.

Au commencement de l'année, ainsi qu'à celui des grands froids et aux anniversaires principaux, le Roi, accompagné des Princes ses fils et du corps des fonctionnaires, procède à la cérémonie du Ouang-kue-li. A chacune de ces occasions, il envoie une ambassade porter une lettre d'hommage à l'Empereur de la Chine. Le Roi, toujours suivi des Princes ses fils et du corps des fonctionnaires, fait le salut des quatre prosternements en l'honneur du Trône impérial. Le Roi, agenouillé, prend la lettre qu'il remet entre les mains de son envoyé, puis il fait trois saluts et accompagne jusqu'en dehors de la ville la lettre adressée au Trône ; elle est renfermée dans une boîte jaune que précèdent des porteurs d'emblèmes.



Le Roi observe le même cérémonial lorsqu'il se porte à la rencontre des ambassadeurs qui reviennent de la Chine. Il les reçoit sous une tente décorée de soieries aux cinq couleurs.

Le Roi préside en personne au choix des présents qui doivent former le tribut destiné à l'Empereur de la Chine.

Les membres de la Famille royale, dès qu'ils ont atteint l'âge de quinze ans, vont étudier au collège Tsong-hio. Chaque jour, ils tirent au sort les devoirs qu'ils devront avoir terminés pour mériter une note satisfaisante.

Le ministère des rites fait interroger, tous les mois, les élèves des quatre collèges sur les matières qui ont fait l'objet de leurs études. Les noms des élèves de la capitale et de la province, les ouvrages qu'ils ont étudiés quotidiennement, les noms, titres et qualités de leurs professeurs sont enregistrés dans les archives de ce ministère. Une promotion est accordée au professeur dont trois, parmi ses élèves, ont été classés les premiers dans le concours pour le doctorat, ou encore si plus de dix d'entre eux ont obtenu le grade de bachelier ou de licencié.

Les costumes portés lors de la célébration des sacrifices, les costumes de cour, les costumes officiels sont en tous points semblables aux costumes chinois. Aux quatre grandes époques de l'année, aux huit grandes fêtes et à la fin de chaque trimestre, le peuple renouvelle le feu du foyer.

Lorsqu'un enfant est abandonné par ses parents, le Han-tchang-fou ou l'autorité locale le recueille, le nourrit, l'habille, le prend sous sa protection et se charge dorénavant de son entretien.

#### IV. Customs.

The Koreans profess a profound cult of virtue, and they honour literary studies, for which they show a strong inclination. A kindly urbanity is common among them, and they preserve the traditions of exquisite politeness. On the death of a scholar or an official, his relatives follow the rites of the family of Zhu Xi (朱熹 / 朱文公 Zhu Wengong) in the performance of the funeral, mourning and sacrifices. Most Koreans, on the death of their father or mother, build a house on their grave which they live in for three years. Those of them who fail in the duties of filial piety lose all consideration in the eyes of the scholars, who cease to regard them as their own. During the whole period of this mourning, some eat only rice cooked in water and abstain completely from salt and prepared food; others prepare their own food and sacrifices with their own hands, offered on the tomb of their parents.

Marriages are made through matchmakers and the sending of gifts; no alliance can be contracted between two people with the same family name. All scholars and officials have an altar in their homes where they offer sacrifices in honor of their ancestors at the four times of the year. Sons and grandsons abstain from fatty foods on the anniversaries of the death of their parents; they offer sacrifices in front of their tablets placed in the center of a kind of altar in the form of a niche. Officials above the sixth rank inclusive sacrifice to their ancestors up to the third generation. Officials below the seventh rank inclusive sacrifice to their ancestors up to the second generation.

The common people sacrifice only to their deceased father and mother. If the eldest son of the principal wife has no male children, she adopts one of her other sons; if none of these have male offspring, she adopts one of the sons her husband has had from his secondary wives to make him the heir to the name, instead of the eldest son. Koreans also offer sacrifices in honour of their parents who have died without leaving any posterity. If neither their main wife nor their secondary wives have given them a male child, they register the adoption of one of the younger sons of a member of their family! A scholar or official who loses his principal wife must wait three years before being able to remarry, unless he has passed the age of forty without having had a male child, or has been ordered to do so by his parents; in such cases he is allowed to marry for a second time one year after the death of his first wife.

The King offers a sacrifice every year in honour of Sien-noug and ploughs a consecrated field in person, the produce of which is intended to serve as offerings at the main sacrifices.

The Queen also offers a sacrifice in honour of Sien-tsan. She raises silkworms in the gardens at the back of the Palace; she presides over the work of the women.

Every year, at the end of autumn, the King invites the old men to a banquet and takes advantage of this occasion to raise the rank of each of the officials responsible for supervising the preparations.

The King also gives a banquet, which he personally honours, to sons and grandsons who have distinguished themselves by their filial piety.

The Queen offers a banquet in the inner palace to which widows who are faithful to the memory

of their husbands are invited; on this occasion she makes a general distribution of gifts.

Once a year, the King sends rice as a gift to the centenarian old men. Every month, he sends wine and food from his table to the great dignitaries over seventy years of age, to the fathers, mothers and wives of those of his subjects who have distinguished themselves by their services and also to the wives of the great dignitaries.

In the spring and autumn, the King gives a banquet to officials of the first rank who, having reached an advanced age, enjoy a reputation for undisputed virtue. This banquet is called the Banquet of Merit Proven by Age.

To those of his subjects who have distinguished themselves by their filial piety, their fraternal love, their fidelity to the memory of a deceased spouse or by acts of high virtue, the King grants, according to the case, a promotion or gifts, or an honorary tablet, or even an exemption from drudgery.

The King awards public commendations during their lifetime to officials who have distinguished themselves by their integrity, and upon their death he provides employment for their sons and grandsons. Sons and grandsons of subjects who have died in battle are also provided with relief and are appointed to enter the service of the state. On the death of a high dignitary, a relative of the King, there is general mourning at Court and the dispatch of business is suspended; the King appoints a Master of Ceremonies to carry his condolences, offer sacrifices and preside over the funeral. The King also sends a Master of Ceremonies to preside over the funerals of those of his subjects who die away from their families and in the performance of their duties.

The King contributes to the costs of funerals of members of the Royal Family of low rank, but who are related in at least the second degree. The King contributes to the funeral expenses of members of the Academy and censors without distinction of rank. The same applies to the death of either the father or the mother of one of these officials.

The King has built a storehouse called Hwei-heou-chou which contains coffins for the use of indigent families.

The names of individuals who have lost their reputation, those who have ill-gotten gains, and the names of widows who have married for the second time are recorded in the registers of three courts. Children and grandchildren whose names appear on these registers are excluded from the society of the learned.

When five children in a family obtain literary degrees, the King distributes rice to their parents every year; when they die, he sends an official to attend their funerals and awards them an honorary title.

The King invites the civil and military officers to a banquet, called Ngenn-jong-yen; he orders the local authorities to give aubades to the parents of the latter and to bring them wine in his name; this ceremony is called Jong-tsin-yen.

The King also sends officers to offer sacrifices at the graves of their relatives; this ceremony is called Jong-fenn.

The King gives gifts of rice to those of his subjects who are ranked first in examinations.

He grants relief in cash to all the common people whose poverty prevents them from marrying, or from establishing their children in due time, or from giving burial to their dead within the time required by the rites.

The King provides the cloth necessary to make clothes for those of his subjects who, having no family, have no means of clothing and feeding themselves, as well as for old people without support.

The members of the Houng-ouen-kouan take it in turns to spend the night at this college every two days. The King goes there every day and attends readings, at which the ministers of state and the censors are in turn present: sometimes these conferences are even prolonged, during the night, until all the obscure points are cleared up. Officers of the first rank, who have reached the age of seventy, are refused permission to retire, when their assistance is deemed indispensable to the service of the State; the King presents them, as a token of his benevolence, with books, a table and an old-age stick.

The King awards, up to the third generation, honorary titles to the ancestors of high dignitaries and officials of the first two classes. When the father and mother of a scholar or a civil or military officer have reached the age of seventy, one of their sons is ordered to return to their homes to take care of them; when they have reached the age of eighty, two of their sons are sent back to them; but as soon as they reach the age of ninety all their children are ordered to join them, in order to surround them with more care. Every year, during the summer months, ice cream is distributed to the members of the Royal Family and to high civil or military dignitaries. This distribution is extended to the elderly and non-active high dignitaries, to the sick of the Houo-jen-chou and to prisoners.

Under the most ancient dynasties, as under the present one, the account of the beautiful deeds by which the subjects faithful to their sovereign, the pious sons and the widows who did not want to survive their husbands, have distinguished themselves, has been collected in a collection called San-kang-sin-che. This book is translated into all languages; it is distributed everywhere, both inside and outside the capital, in such a way that from the earliest age children of both sexes cannot ignore the beautiful traits of virtue recounted in it.

The Government has founded two establishments called Tchang-kun-kouan and Yang-sin-kou, where five hundred doctors and bachelors who have no other occupation than the study of literature and morals are maintained as boarders. Those of these boarders who have reached the age of fifty before having passed their examinations are granted employment by special favour of the King. The King also appoints to an office, in one of the four colleges in the north, south, east or west, where the sons and brothers of civil servants are educated, those scholars who, having failed in their bachelor's or doctor's examinations, justify a perfect knowledge of one of the following works: the Siao-hio 2 and the Sse-chou 3.

The King has installed the Tong-meung teachers, responsible for instructing the children of the people over the age of eight whose parents do not have sufficient resources to send them to school.

In each sub-prefecture and in each district, a school is established, divided into four divisions, exactly on the model of Tchang-kun-kouan. The intendant makes a tour of these establishments; he also inspects the teachers and pupils, he makes them explain texts in his presence, and gives them subjects for composition; he takes an exact account of their application to work, and he

rewards or punishes them according to their zeal or their laziness.

In spring and autumn, the sacrifice called Tche-tsai is offered. The intendant, prefects and sub-prefects perform this in person and invite all the students to a large banquet. Twice a year, in spring and autumn, the high dignitaries of the Y tchang-fou, the six ministries and the various administrations give composition subjects to the students of the Tchang-kun-kouan; after correcting the written tests, they rank them in order of merit. The names of the authors of the first three essays are forwarded to a commission which re-examines the essays and checks the accuracy of the ranking.

The students of Tchang-kun-kouan who have passed the examinations hold public office; those studying in the four colleges are examined on a fixed day, in the sixth moon of each year; in addition, they attend daily classes where they are questioned and where they attend explanations of texts.

Following these examinations, fifty of these students are appointed as first class students; they have to compete again for the degree of bachelor or doctor. The same rules are observed in each province.

The Crown Prince goes every day to check on the health of the King his father and attends his meals. Three times a day he goes to lectures, where he reads and discusses the texts with his teachers and the guests of the Palace. He goes to meet his masters and leads them downstairs. On the fifteenth day of each month, they meet to do a reading in common; this reading is preceded by a banquet. Each time they have finished reading one of the canonical books, a large banquet is given and gifts are distributed.

Recently promoted officials of lower rank must, within ten days of their appointment, visit the members of the Y-chang-fou, the ministry of officials and the administration to which they belong.

A temple, called Tchong-y-tien, has been erected for the use of the descendants of the kings of the previous dynasties; they are granted a subsidy consisting of rice, and the income from certain lands is allocated to their maintenance. It is strictly forbidden to cultivate the land of the tombs of the kings of the previous dynasties of Sin-lo, Po-tsi and Kao-ku-li. Temples have been erected in honour of the founders of the ancient dynasties and of people who have distinguished themselves by their deeds and virtues. The local authorities go there each spring and autumn to offer sacrifices. Outside the capital there is an open altar to the north where, in the spring and autumn of each year, the Han-chang-fou officials go to offer a sacrifice to the souls without asylum. The same ceremony is performed in each prefecture and district.

During the winter, the King has blankets made of mats distributed to the prisoners; during the summer, he has their prison cleaned and their cangue and irons carefully washed, so that these unfortunate people do not suffer too much from the rigours of the cold or the heat.

The Government distributes clothes and rice to prisoners whose poverty prevents them from feeding themselves.

Outside the capital there is a granary called Tchang-ping-tchang, where rice can be bought when the price of grain rises. The administration of this granary buys rice when it is at its lowest price, which enables it to sell it cheaply to the poor in times of shortage.

There is also a granary whose administration lends, in the spring, to the farmers the quantity of seeds sufficient to sow their fields; these seeds return to the granary in the autumn and remain there until the following spring, when they are lent again; by this means the seeds are renewed each year.

When floods or too great a drought have brought on a famine, the King opens establishments throughout the kingdom called Tchen-tsi-tchang, where relief is distributed to the population.

Each year, in the spring and autumn, the district chiefs and sub-prefects proceed, in accordance with the rites, to the Siang-yn tsiou ceremony. In the provinces, the people of the villages elect a chief to whom each one must give a contribution consisting of rice and cloth. In the spring and autumn, the inhabitants gather in a banquet prepared at common expense, with the aim of strengthening the bonds of mutual affection and reinforcing the concord that unites them.

When an unforeseen illness or disaster occurs, the people help each other, and when one of them dies, they contribute to the cost of the funeral and the purchase of a double coffin and burial plot. On the death of a civil servant belonging to the third class or having exercised the functions of censor or academician, his sons and grandsons receive a promotion, and in the first month of each year, they take examinations which enable them to obtain jobs in line with their talents. If the children of the deceased have not yet obtained a rank, the officials of the third rank and above are allowed to take an interest in the most studious of them and to recommend them to the Ministry of Public Employment, which examines them on the canonical books and gives them jobs commensurate with their talents; in the event that, after their promotion, they give evidence of incapacity, the official who recommended them receives a severe reprimand.

The competition for the grade of licentiate is held every three years. The examination is divided into three tests: the first consists of two essays on the books of Confucius; the second consists of a poetic composition and the historical summary of a reign; the last test consists of a series of questions to which the candidate must answer in writing. The examination for the degree of doctor is divided into three parts: first, the candidate must present a dissertation on the Sse-chou and the Ou-king. When this test has been passed satisfactorily, the candidate is eligible for the second degree examinations, which consist of a poetic composition and the historical summary of a reign. To pass the last test, the candidate must answer in writing questions on all possible subjects. The King himself examines the candidates who have passed this series of examinations and makes their final classification.

An extraordinary examination session may be opened on the occasion of the anniversary of the King's birth.

On great festivals the King goes to Hio-kouan; he attends the lessons given there and finds the opportunity to grant extraordinary promotions and to examine, by way of exception, those whom he deems worthy of obtaining a literary rank.

The King is in the habit of offering frequent sacrifices in honour of Confucius and of visiting the various colleges, to attend lessons and lectures to which the teachers and students are admitted, or to examine the latter on the interpretation of difficult passages in the classical books, on their skill in the art of drawing the bow, or to give them subjects for composition.

At the close of the examinations, the list of candidates admitted is proclaimed in the Throne Room; the King presents them with gifts consisting of wine, golden flowers and a parasol of

honour; he makes them attend a theatrical performance and has them escorted back to the sounds of a band which escorts them as a sign of honour for three days.

The pupils who have distinguished themselves during the King's visit to the Royal College have their names proclaimed in the Throne Room on the same day; they receive, by order of the King, a saddled horse, a court robe and an ivory tablet; this distinction is of a higher degree than that granted in the previous case.

At the beginning of the year, as well as at the time of the great cold and on the principal anniversaries, the King, accompanied by the Princes his sons and the body of officials, proceeds to the ceremony of the Ouang-kue-li. On each of these occasions, he sends an embassy to bring a letter of homage to the Emperor of China. The King, always followed by the Princes his sons and the body of officials, makes the four prostrations in honour of the Imperial Throne. The King, kneeling, takes the letter which he hands over to his envoy, then he makes three bows and accompanies the letter addressed to the Throne out of the city; it is enclosed in a yellow box preceded by emblem bearers.

The King observes the same ceremonial when he goes to meet the ambassadors returning from China. He receives them in a tent decorated with five-coloured silks.

The King presides in person over the choice of gifts that are to form the tribute destined for the Emperor of China.

The members of the Royal Family, as soon as they reach the age of fifteen, go to study at the Tsong-hio college. Every day, they draw lots to determine which tasks they must complete in order to receive a satisfactory grade.

Every month, the Ministry of Rites has the students of the four colleges questioned on the subjects they have studied. The names of the students in the capital and in the provinces, the books they have studied daily, the names, titles and qualifications of their teachers are recorded in the archives of this ministry. A promotion is granted to the professor whose three students have been ranked first in the competition for the doctorate, or if more than ten of them have obtained the degree of bachelor or licentiate.

The costumes worn during the celebration of sacrifices, the court costumes, and the official costumes are in all respects similar to Chinese costumes. At the four great times of the year, at the eight great festivals and at the end of each quarter, the people renew the fire in the home.

When a child is abandoned by his parents, the Han-chang-fou or the local authority takes him in, feeds him, dresses him, takes him under his protection and takes care of him from now on.